

Arrêté n°2026- *543* -A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compter du *15/07/2026*

Demande déposée le 10/05/2026 et complétée le 12/06/2026 puis le 23/06/2026	
Affichage récépissé dépôt de dossier : 21/05/2026	
Date de transmission au représentant de l'Etat : <i>15/07/2026</i>	
Par :	Monsieur BOURGIER Jean
Demeurant à :	18 Rue du Tour de la Roue 42600 MONTBRISON
Sur un terrain sis à :	18 Rue du Tour de la Roue 42600 MONTBRISON 147 AW 174
Nature des travaux :	Construction d'une maison individuelle comprenant un garage

N° PC 042 147 26 00047

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire présentée le 10/05/2026 et complétée le 12/06/2026 puis le 23/06/2026 par Monsieur BOURGIER Jean,

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'une maison individuelle comprenant un garage,
- sur un terrain situé 18 Rue du Tour de la Roue, 42600 MONTBRISON,
- pour une surface plancher créée de 86 m²,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 13 décembre 2022 et sa modification simplifiée approuvée le 12 décembre 2023, mis à jour le 10 mars 2026,

Zone : U1,

Vu l'absence d'accord de l'Architecte des Bâtiments de France de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Loire en date du 26/06/2026,

Considérant que le projet consiste en la construction d'une maison individuelle comprenant un garage en zone U1 du PLUi,

Considérant que le projet est situé dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Montbrison,

Considérant l'absence d'accord de l'Architecte des Bâtiments de France au motif que le projet n'est pas conforme au règlement du SPR de Montbrison sur un certain nombre d'éléments et qu'il ne peut être accepté en l'état,